



# PROJET PEDAGOGIQUE DU CAMP

Vacances Juillet 2017

CAMP JUILLET 2017

Michaël Di Léo  
Morgane Colin  
Emilien Garin

CENTRE DE LOISIRS ST BRUNO

# SOMMAIRE

## 1) Présentation de la structure

- a. La structure
- b. Localisation Du Grau d'Agde
- c. Locaux
- d. Public visé

## 2) Objectifs éducatifs de l'organisateur

## 3) Les Objectifs Pédagogiques

- a. Les Objectifs Généraux
- b. Les Objectifs Opérationnels

## 4) Le fonctionnement

- a. Moyens Humains
- b. Journée Type
- c. Temps libres et activités
- d. Les règles de vie

## 5) Le bilan

## 1) Présentation de la structure

### a. La structure

Une structure agréementée

Capacité d'accueil maximum de la structure : 122 personnes

- Capacité maximale autorisée par la DDJS de l'Hérault pour l'accueil des mineurs : 118 personnes + capacité sous toile de 50 personnes.  
(agréé en tant que centre de vacances sous le n° 034 003 005 actualisé le 02/08/2002)

### c. Locaux

Le bâtiment Ouest comprend :

- Un étage composé de 10 chambres/46 lits
- Un rez-de-chaussée composé de 8 chambres/36 lits et une salle polyvalente
- 

Le bâtiment sud comprend :

- Un étage composé de 9 chambres/41 lits et 1 infirmerie
- Un rez-de-chaussée composé de 2 salles, 3 salles à manger, les bureaux et la cuisine *du centre*
- Des aires de jeux sur un bel espace de verdure en toute sécurité :
- Le centre « Le Cosse » est implanté sur un terrain clos de 1 hectare. Grands espaces engazonnés, terrain de foot et de volley, boulodrome, tables de ping-pong ou terrasses extérieurs permettent à chacun (petits et grands) de profiter de l'extérieur en toute tranquillité.

### Public visé

L'âge des enfants qui viennent au camp est compris entre 9 et 16 ans. Ces enfants sont en majorité issus de la ville ou des villages à proximité du centre de loisirs et dans un environnement social plutôt favorable. La plupart des collégiens sont des jeunes scolarisés dans l'établissement.

## 2) Objectifs éducatifs de l'organisateur

- Permettre à l'enfant de grandir
  - Autonomie de l'enfant

- L'ouverture d'esprit :
- L'éveil de l'enfant
  - Accepter les différences de chacun
  
- Renforcement du lien social
  - Égalité, Laïcité
  - L'échange
  - Respect des autres

### 3) Les Objectifs Pédagogiques

#### a. Les Objectifs Généraux

Développer la citoyenneté chez l'enfant en lui permettant de devenir acteur et de s'épanouir dans la vie du camp.

Favoriser la participation des enfants dans ses activités et sa vie quotidienne.

Favoriser le développement de l'enfant dans ses activités et sa vie quotidienne.

Développer l'autonomie et la participation des jeunes dans la vie en collectivité.

#### b. Les Objectifs Opérationnels

##### **Impliquer l'enfant à la vie du camp**

Mise en place de boîtes à idée pour recueillir leurs souhaits et leurs idées.

Etablir un bilan sous forme de retour (oral et écrit) des activités sous forme ludique pour évaluer le ressenti de chaque enfant.

##### **Intégrer l'enfant au sein du groupe.**

Négocier et établir des règles de vie avec le groupe d'enfant en fixant des limites de sécurité, en s'attachant au respect mutuel, en coopérant et s'entraïdant.

Mise en place d'échange autour d'une table par exemple.

Instaurer un climat de confiance en étant présent, à l'écoute et à la disponibilité de chaque enfant.

Veiller à la bonne intégration des nouveaux jeunes.

### **Promouvoir des activités culturelles, artistiques et sportives.**

Proposer de nouvelles activités sportives permettant à l'enfant de développer sa motricité, sa coordination, son ouverture d'esprit et sa curiosité...

### **Organiser des rencontres, partages et échanges autour du jeu, dans la découverte et la création d'activité.**

Développer chez les jeunes, sa créativité, sa motricité, son imaginaire, son ouverture d'esprit et sa curiosité...

## 4) Le fonctionnement

### a. Moyens Humains

Tenant compte de la réglementation jeunesse et sport, l'équipe pédagogique est constituée d'un directeur DI LEO Michaël (éducateur sportif, licence STAPS) épaulé par 2 animateurs COLIN Morgane (titulaire du BAFA) et GARIN Emilien (titulaire du BAFA et du SB (surveillant de baignade). Chacun étant titulaire du PSC1.

### b. Journée Type

8H15/9h15 : Petit déjeuner

10H00/12h30 : Présentation aux enfants du déroulement de la journée/Présentation des activités/ Activités.

13h/14h : Déjeuner

14h/15h : Temps libre.

15h/18h : Activités et goûter

18h/19h30 : Temps libre (douche + préparation)

19h30/20h30 : Dîner

20h30/22h30 : Veillée

### Le matin :

Les enfants doivent attendre 8h00 avant de se lever et respecter le sommeil des autres camarades ainsi que celui de l'ensemble des vacanciers présent dans le camp. Le petit déjeuner se fait en autonomie. Puis une activité proposée de 10h à 12h30.

### L'après-midi :

Un temps libre a lieu de 14h à 15h avant que l'activité encadrée par les différents animateurs se déroulent de 15h à 18h00.

### Le soir :

Le repas s'en suit jusqu'à 20h30, puis les veillées jusqu'à 22h30 maxi pour les jeunes viennent clôturer les journées avant le coucher.

## c. Temps libres et activités

Lors des temps libres, les enfants ont accès à différentes activités (jeux de société, activités manuelles, lecture...), ils ont même accès à des activités sportives telles que le ping-pong, pétanque, foot, volley... Ces activités sont gérées en autonomie et doivent être menées avec le plus grand respect des camarades et des vacanciers du camp.

### **Les activités :**

Les activités se veulent attractives et complémentaires du système scolaire.

L'activité a pour but de permettre à l'enfant la découverte de son environnement et de développer sa capacité à intégrer des règles.

La cohabitation avec le personnel du camp ou les vacanciers, va permettre aux enfants d'occuper certains endroits qu'ils doivent respecter pour le bien-être de tous.

Plusieurs activités sont prévues et les enfants se positionneront selon leurs envies et leurs besoins :

- Activités sportives
- Activités ludiques (grands jeux)

#### d. Les règles de vie

C'est un contrat moral entre tous les acteurs (enfants, animateurs). A partir du moment où il est accepté de tous, il doit être respecté. Les animateurs sont simplement là pour poser un cadre qui s'articule avec les besoins et obligations de chacun. Ces règles sont discutées avec les enfants et les animateurs en sont les garants. Le respect reste le maître mot dans la vie quotidienne du camp mais aussi à l'extérieur de celui-ci. Les règles peuvent évoluer dans le temps.

Un règlement intérieur établi doit être accepté, signé et respecté par tous les parents et par tous les enfants, les parents prennent connaissance de ce règlement avant de le signer.

#### Quelques règles à respecter par les animateurs

- Les horaires, le travail des autres, les objectifs pédagogiques sont à respecter.
- Les divergences entre animateurs se font en privé.
- Les communications personnelles pendant le travail sont interdites.
- Chaque animateur est tenu de respecter et d'appliquer le règlement.
- Il est interdit de fumer et de boire.

#### 5) Le bilan

Le Camp de vacances est une activité accessoire à l'accueil de loisirs qui permet aux enfants de découvrir un environnement extérieur au centre, au collège qu'ils ont pour habitude de côtoyer toute l'année. Cette aventure différente doit aussi montrer aux enfants que malgré des repères inhabituels, les règles de vie et le comportement de chacun, se doit d'être le plus respectueux possible pour un meilleur environnement et un meilleur climat social.